



FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

OXYCAR[®]

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identification de la substance/préparation

Nom de la substance/préparation : **OXYCAR[®]**

Utilisation de la substance/préparation

Solution aqueuse, prête à l'emploi, destinée aux appareils conformes au concept NOCOSPRAY[®]
Solution destinée aux traitements acaricides.

Identification de la société/entreprise

Nom de la société :

AIREL

Adresse :

917, rue Marcel Paul - ZA des Grands Godets

Code postal et ville :

94500 Champigny sur Marne

Pays :

FRANCE

Téléphone :

+ 33.148.822.222

Fax :

+ 33.148.824.613

Email :

qualite@airel.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33.148.822.222 (en heures ouvrables)

Organisme à contacter en cas d'urgence :

Centre anti-poison : Permanence téléphonique 24h sur 24 = Tel: +33.140.370.404

Centre anti-poison le plus proche de la société : Hôpital F. VIDAL = Tel: +33.140.054.848

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification :

N : Dangereux pour l'environnement.

X_n : Nocif

Risques spécifiques : Dangereux pour les organismes aquatiques.

Principaux symptômes aigus :

Les symptômes suivants peuvent apparaître :

Local : paresthésies des yeux et de la peau.

Habituellement, la durée n'excède pas quelques heures.

Systémique : vertiges, maux de tête, apathie, nausées vomissements.

Douleurs gastriques.



FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

OXYCAR®

3. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

Produits	N° EINECS	N° CAS	Symboles Matière première pure	Phrases R Matière première pure	Concentration à l'utilisation
Piperonyl butoxyde	200-076-7	51-03-6	N	51/53	0.5%
Pyréthrines	232-319-8	8003-34-7	X _n . N	20/21/22-51/53	1%
Permethrine	258-067-9	052645-53-1	X _n . N	20/22-43-50/53	5%

Le texte de chaque phrase R citée ci-dessus est repris dans son intégralité au paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

Instructions pour le médecin :

Traitement symptomatique après décontamination

Contamination locale :

Peau : Appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette.

Yeux : Instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1% améthocaïne hydrochloride).

Donner des analgésiques si nécessaire. Peut causer des douleurs sévères.

Empoisonnement systématique suite à l'ingestion d'une très grande quantité ou à l'exposition à de très fortes concentrations, les mesures suivantes peuvent être appliquées : assistance respiratoire, cardiaque.

Observations de paramètres spécifiques : électrocardiogramme, recherche d'œdème pulmonaire en cas d'inhalation.

Lavage gastrique. Administration de charbon actif. Intubation endo-trachéale. Respiration artificielle, si nécessaire.

Élimination par dialyse et transfusion.

Soins anticonvulsions : diazépam i.v.

Contre indications : 1. Composés Adrénergiques. 2. Atropine

Guérison spontanée.

Ne pas confondre avec un composé organophosphoré.

Inhalation :

Faire respirer de l'air frais. Garder la personne au calme.

Si des troubles apparaissent, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Oter tout vêtement et chaussures souillés. Laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes.

Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Ingestion :

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Donner de l'eau à boire. Garder la personne au calme.

Consulter immédiatement un médecin.



FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

OXYCAR[®]

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Poudre, mousse, eau pulvérisée, CO2.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jets d'eau bâton.

Danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

Néant.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Avant toute intervention, mettre un vêtement de protection. Port d'un appareil respiratoire autonome (locaux fermés).

Autres recommandations :

- Refroidir à l'eau les récipients exposés au rayonnement.
- Eloigner les emballages exposés si cela ne présente aucun danger.
- Éviter le rejet de l'eau d'extinction dans l'environnement.
- Ne pas fumer pendant l'utilisation.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

- Avant toute intervention, prévoir un équipement de protection adapté (voir § 8).
- Éviter tout contact avec le produit ou les surfaces contaminées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Éviter le déversement vers les égouts et points d'eau.
- Endiguer et absorber sur matière inerte pulvérulente (sable, ciment, chaux).
- Balayer et pelleter le produit solide dans un récipient adapté à sa récupération ou à sa destruction.

Méthodes de nettoyage :

- Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.
- Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

- Ventilation aspirante aux points de formation des vapeurs.
- Mesures collectives de protection
- Prévoir une douche oculaire et des installations sanitaires près du lieu de travail.

Mesures spéciales de précaution :

- Se laver les mains et la peau découverte au savon, après toute manipulation.



FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

OXYCAR®

Stockage :

Sensibilité à l'humidité	:	Non observé
Sensibilité à la lumière	:	Eviter l'exposition au rayonnement solaire direct.
Sensibilité à l'oxydation	:	Non observé.
Température de stockage	:	Température ambiante.
Température basse à éviter	:	Protéger du gel (formation réversible de cristaux).
Mesures spéciales de stockage	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Lieux de stockage :

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballages recommandés :

Acier vernis, P.E.H.D

Autres recommandations :

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur moyenne d'exposition (VME) : 180ppm (solvant)

Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire :

Porter un appareil respiratoire filtrant (type A).

Protection des mains :

Porter des gants résistants aux solvants aromatiques.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection adaptées (norme CE EN 166).

Protection de la peau et du corps :

Porter de vêtements de protection.

Mesures d'hygiène spécifiques :

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Enlever immédiatement les vêtements de protection imprégnés.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

Travailler dans des locaux bien aérés.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

<i>Etat :</i>	liquide
<i>Couleur :</i>	laiteux
<i>Odeur :</i>	citronnelle



FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

OXYCAR[®]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Températures caractéristiques	:	Point de redissolution des cristaux : - 5°C.
Point éclair	:	indéterminé
Auto-inflammabilité	:	néant
LIE&LSE	:	Inférieure : 0.6 % v/v. Supérieure : 7 % v/v.
Densité relative	:	1,01-0.99 Kg/L à 20°C
Solubilité	:	Miscible dans l'eau
Coefficient de partage Octanol/Eau	:	Permethrine : Log Pow = 6,1 PBO : Log Pow = 4,75

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter :

Conserver à l'écart de la chaleur et des sources incandescentes.

Produits de décomposition/combustion :

Pas de produit de décomposition dangereux connu dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Principaux effets pathologiques connus ou observés:

Toxicité aiguë	:	Evaluation toxicologique réalisée sur une composition similaire. DL 50 voie orale/rat : > 5 000 mg/Kg DL 50 voie cutanée/lapin : >10 000 mg/Kg CL 50 inhalation/rat : > 5 000 mg/l (4h)
Pouvoir Irritant	:	Evaluation toxicologique réalisée sur une composition similaire. Irritation cutanée (lapin) : non irritant. Irritation oculaire (lapin) : non irritant.
Sensibilisation	:	Du fait de la présence de solvants dans la préparation, le contact cutané répété et prolongé peut entraîner des dermatoses.
Toxicité chronique	:	Non tératogène. Non mutagène. Non carcinogène

Commentaire et symptomatologie :

Risque de survenue de sensations transitoires de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage et des muqueuses, sans lésion cutanée.

La présence de solvants dans la préparation peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.



FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

OXYCAR[®]

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité :

Evaluation éco toxicologique limitée

Permethrine	CL 50 poissons (96 h) : 9 µg/L.
	CL 50 dauphines (48 h) : 2 µg/L
	DL 50 orale sur abeilles : 0,11 µg/abeille
PBO	CL 50 poissons (96 h) : 6,1 mg/L
	CL 50 daphnies (24h) : 2,95 mg/L
	DL 50 voie orale sur abeille : > 25 µg/abeille-

Persistance et dégradabilité :

Permethrine	: photostable, biodégradable
PBO	: photostable, biodégradable

Protection de l'environnement :

Ne pas rejeter les eaux de lavage dans les égouts et les points d'eau.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et résidus :

Incineration en centre agréé. Eaux de lavage : ne pas rejeter en milieu naturel.

Destruction des emballages souillés :

Bien vider et bien rincer, rendre inutilisable. Elimination selon la réglementation locale.

Si le volume des déchets est supérieur à 1100 litres hebdomadaires, trier et valoriser en recourant à un service de collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Code matière ONU : 3082

Voies terrestres

A.D.R (route)

Assimilation transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide n.s.a (Permethrine, Piperonyl Butoxide)

Classe : 9

Chiffre d'énumération : 11°C

Etiquette : 9

Code danger : 90

Voies aériennes

(O.A.C.I)

Assimilation transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide n.s.a (Permethrine, Piperonyl Butoxide)



FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

OXYCAR®

Classe : 9
Groupe : III
Etiquette : 9
Passager : 914 (Illimitée)
Cargo : 914 (Illimitée)

Voies maritimes

(I.M.D.G)

Assimilation transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide n.s.a (Permethrine, Piperonyl Butoxide)

Classe : 9
Groupe : III, page 9028
Etiquette : 9
Marque : Polluant marin

15. INFORMATION REGLEMENTAIRES

Étiquetage

X_n : Nocif



N : Dangereux pour l'environnement



Phrases R

- R 20/22** : Nocif par inhalation, nocif par contact avec la peau, nocif en cas d'ingestion.
R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

- S2** : Conserver hors de portée des enfants.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire, et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S 39 : Porter un appareil de protection des yeux et du visage
S 49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Désignation : Étiquetage selon les directives européennes



FICHES DE DONNES DE SECURITE

Selon la norme (EU) No. 1907/2006

OXYCAR[®]

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Indications particulières : Se référer aussi aux instructions techniques pour l'utilisation.
Pour toute information complémentaire, se renseigner auprès du fournisseur.

Document de référence : Données internes.

Phrases R pour les composants purs :

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion

R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.
Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné.
Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Première date de validation : 09/01/2009

Dernière date de modification : 10/03/2009